

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.181

L'An deux Mille Douze, le 17 décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 décembre 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 décembre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. SIMONNET représenté par M. QUENTIN  
Mme WILLMANN représentée par Mme DAUZIDOU  
Mme DESCHANP représentée par Mme ROY  
M. REVOLAT représenté par Mme SERRE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Convention de vente d'eau par la Ville de ROYAN au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de MEDIS-SEMUSSAC - avenant n° 1

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

Certains commerces situés sur la zone commerciale « Belmont », sur le territoire de la commune de MEDIS, sont alimentés en eau potable par le réseau de la Ville de ROYAN.

Le présent avenant à la convention de vente d'eau par la ville de Royan au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de MEDIS SEMUSSAC, a pour objet de régler les conditions dans lesquelles s'effectuera la fourniture d'eau aux abonnés du SIAEP de MEDIS SEMUSSAC par la ville de Royan.

Il est prévu la rétrocession par la Ville de ROYAN au SIAEP de MEDIS SEMUSSAC, des réseaux, équipements et comptages nécessaires à l'alimentation des abonnés de la zone commerciale « Belmont » situés sur le territoire de MEDIS.

Cet avenant a pour date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'avenant n°1 à la convention de vente d'eau pour l'alimentation en eau des abonnés situés dans la zone commerciale « Belmont » sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de MEDIS SEMUSSAC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 décembre 2012

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD